lemonde.fr

Morts au travail : une première campagne de prévention qui convainc à moitié

Jules Thomas

7-9 minutes

- Emploi
- Conditions de travail

Le ministère du travail a lancé, lundi 25 septembre, une campagne de communication sur la sécurité au travail, alors que deux personnes meurent chaque jour au travail en France. Une initiative jugée salutaire mais insuffisante par les syndicats ou les familles de victimes.

« Sécurité au travail : responsabilité de l'entreprise, vigilance de tous ». C'est le slogan de la campagne de communication lancée, lundi 25 septembre, par le gouvernement sur la

prévention des accidents du travail. Cette dernière s'articulera sur différents supports visuels et écrits, à destination des salariés, des entreprises mais aussi du grand public. Dans un clip vidéo diffusé le 25 septembre, d'une durée de quarante-cinq secondes, la caméra filme les regards des salariés d'une entreprise industrielle : sans montrer le drame, on comprend que quelque chose de grave vient de se produire. La fin du spot montre une femme éclatant en sanglots au téléphone, suivie du message : « Chaque jour, deux personnes meurent au travail et plus de cent sont blessées gravement. »

Cette initiative du ministère du travail est notamment le résultat de l'action d'un collectif de familles de victimes d'accidents mortels, que le cabinet du ministre du travail, Olivier Dussopt, a reçues plusieurs fois en début d'année. En juin, un nouveau décret avait déjà marqué un progrès, obligeant les employeurs à informer l'inspection du travail dans les douze heures lorsqu'un salarié est victime d'un accident du travail mortel. Caroline Dilly, porte-parole du collectif (devenu aujourd'hui association) et mère de Benjamin, couvreur de 23 ans décédé d'une chute le 28 février 2022 à Chinon, se montre satisfaite : « Je trouve le clip digne, on n'avait pas besoin d'images sanguinolentes. On comprend qu'il peut arriver n'importe quoi à n'importe qui au travail. Ce n'est qu'une petite goutte d'eau, mais enfin l'Etat reconnaît qu'il y a un problème. »

Ce « problème » s'exprime en chiffres : avec 640 000 accidents déclarés et 696 morts au travail parmi les salariés du régime général et du régime agricole en 2021, la France est le pays où l'on décède le plus au travail en Europe. « On n'avait jamais eu de campagne sur la prévention des risques depuis les années 1950, réagit Anthony Smith, responsable syndical CGT au ministère du travail. L'enjeu porté par l'association de

victimes commence à porter ses fruits. Mais il a fallu attendre que la France soit en pole position en Europe pour faire quelque chose. »

Pour le collectif de familles, il s'agit maintenant d'aller plus loin. « L'Etat met à disposition des fiches thématiques, mais on n'en voit aucune sur l'accompagnement des familles en deuil, alors que personne ne sait vraiment les premières démarches à faire en cas de drame, qui on doit appeler », remarque Caroline Dilly.

Manque d'inspecteurs du travail

« Sensibiliser contre les accidents graves et mortels du travail est une très bonne chose, a déclaré la CFTC sur X (anciennement Twitter). Mais la CFTC rappelle que pour éviter ces accidents rien ne vaut un dialogue social de proximité (retour du CHSCT?), ainsi qu'un contrôle plus soutenu du respect des règles de prévention. » Anthony Smith pointe, lui, du doigt le manque d'inspecteurs du travail : il y en a moins de 1 700 en France, quatre cents secteurs géographiques de contrôle sont vides de tout inspecteur.

Cette « prise de conscience » souhaitée par l'Etat ne se reflète pas encore dans la réalité de la vie des entreprises, notent familles et syndicats. Le syndicaliste CGT prend l'exemple du décès de six vendangeurs dans la Marne et le Rhône, durant la vague de canicule de début septembre. Si trois enquêtes ont été ouvertes pour déterminer s'il y a ou non un lien avec l'exposition à la chaleur, le Syndicat général des vignerons de la Champagne s'était interrogé auprès du Monde sur la responsabilité des travailleurs : « J'héberge et nourris des jeunes qui ne déjeunent pas le matin, et travaillent torse nu et sans casquette. On n'est pas des mamans, avait déclaré Maxime Toubart, président du syndicat. Les vignerons sont

attentifs à l'accueil du personnel, en donnant de l'eau, en aménageant les horaires parfois. »

« L'argumentaire patronal, c'est que le premier responsable de sa sécurité dans l'entreprise, c'est le salarié. C'est un contresens vis-à-vis du lien de subordination. C'est à l'employeur de faire respecter les consignes, martèle Anthony Smith. Le discours du syndicat des vignerons est symptomatique. La surveillance et le respect des consignes sont les prérogatives de base de l'employeur. Si elles ne sont pas respectées, l'inspecteur du travail doit pouvoir stopper l'activité. » Sur le sujet des fortes chaleurs, le ministère du travail a indiqué vouloir renforcer les pouvoirs de l'inspection du travail, sans plus de détails pour le moment.

De son côté, le collectif de familles attend enfin un renforcement des sanctions contre les entreprises en faute : « Tout ce qu'on demande, c'est qu'on commence à mettre en cause la responsabilité de l'employeur. Au niveau judiciaire, il faut que les sanctions soient plus dissuasives, demande M^{me} Dilly. On ne peut pas tolérer que perdre un salarié coûte aussi cher que l'achat d'un camion de chantier. »

Jules Thomas

Contribuer

Vous pouvez lire *Le Monde* sur un seul appareil à la fois Ce message s'affichera sur l'autre appareil.

<u>Découvrir les offres multicomptes</u>

 Parce qu'une autre personne (ou vous) est en train de lire Le Monde avec ce compte sur un autre appareil.

Vous ne pouvez lire *Le Monde* que sur **un seul appareil** à la fois (ordinateur, téléphone ou tablette).

• Comment ne plus voir ce message?

Si vous utilisez ce compte à plusieurs, <u>passez à une offre</u>
<u>multicomptes</u> pour faire profiter vos proches de votre
abonnement avec leur propre compte. Sinon, cliquez sur « » et
assurez-vous que vous êtes la seule personne à consulter Le
Monde avec ce compte.

Vous ignorez qui d'autre utilise ce compte ?
 Nous vous conseillons de modifier votre mot de passe.

 Que se passera-t-il si vous continuez à lire ici ?
 Ce message s'affichera sur l'autre appareil. Ce dernier restera connecté avec ce compte.

• Y a-t-il d'autres limites ?

Non. Vous pouvez vous connecter avec votre compte sur autant d'appareils que vous le souhaitez, mais en les utilisant à des moments différents.

Lecture restreinte

Votre abonnement n'autorise pas la lecture de cet article Pour plus d'informations, merci de contacter notre service commercial.